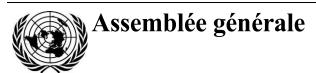
Nations Unies A/c.5/76/1



Distr. générale 17 septembre 2021 Français Original : anglais

Soixante-seizième session Cinquième Commission

## Questions renvoyées à la Cinquième Commission

#### Note du Secrétariat

- 1. À la 2<sup>e</sup> séance plénière de sa soixante-seizième session, tenue le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a pris des décisions concernant la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (voir A/76/252), notamment les questions renvoyées à la Cinquième Commission (voir annexe).
- 2. L'attention de la Commission est appelée sur les parties des sections III et IV du rapport du Bureau (A/76/250) qui ont trait à l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session figurant à la section II de ce rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2° séance plénière.



210921

### Annexe

## Questions renvoyées à la Cinquième Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

# I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 2. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [point 117] :
  - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;
  - b) Nomination de membres du Comité des contributions ;
  - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements ;
  - d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes ;
  - e) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale :
    - i) Nomination de membres de la Commission;
    - ii) Désignation de la vice-présidence de la Commission.
- 3. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 122].
- 4. Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes [point 135] :
  - a) Organisation des Nations Unies;
  - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;
  - c) Centre du commerce international;
  - d) Université des Nations Unies;
  - e) Programme des Nations Unies pour le développement ;
  - f) Fonds d'équipement des Nations Unies ;
  - g) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
  - h) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
  - i) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
  - j) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
  - k) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
  - 1) Fonds des Nations Unies pour la population ;
  - m) Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
  - n) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
  - o) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ;

2/4 21-13179

- p) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;
- q) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux;
- r) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
- 5. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [point 136].
- 6. Budget-programme pour 2021 [point 137].
- 7. Projet de budget-programme pour 2022 [point 138].
- 8. Planification des programmes [point 139].
- 9. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [point 140].
- 10. Plan des conférences [point 141].
- 11. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [point 142].
- 12. Gestion des ressources humaines [point 143].
- 13. Rapport du Corps commun d'inspection [point 144].
- 14. Régime commun des Nations Unies [point 145].
- 15. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne [point 146].
- 16. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 147].
- 17. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux [point 148].
- 18. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies [point 149].
- 19. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [point 150].
- 20. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei [point 151].
- 21. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine [point 152].
- 22. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire [point 153].
- 23. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre [point 154].
- 24. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) [point 155].
- 25. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental [point 156].
- 26. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti [point 157].
- 27. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti [point 158].

**3/4** 

- 28. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo [point 159].
- 29. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria [point 160].
- 30. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali [point 161].
- 31. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient [point 162] :
  - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ;
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
- 32. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud [point 163].
- 33. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental [point 164].
- 34. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour [point 165].
- 35. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité [point 166].

4/4 21-13179